

« 2TS »

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 5.000 €
114 Rue Anatole France
01100 - OYONNAX

* * *

SIREN 911.314.953 RCS BOURG-EN-BRESSE

* * *

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 30 AVRIL 2025 CONSTATANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION PAR
CORRESPONDANCE DES ASSOCIES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 avril au siège social, Madame Natacha TAVERNIER, Présidente de la société « 2TS », Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €, divisé en CINQ CENTS (500) actions de DIX (10) Euros chacune, dont le siège est à OYONNAX - 01100 – 114 Rue Anatole France, réparties comme suit

Société 3T INVEST, propriétaire de 245 actions
Société TESTO INVEST, propriétaire de 245 actions
Monsieur Jean-Gilbert MAINETTI, propriétaire de 10 actions

Aux termes du présent procès-verbal déclare et constate :

Que les résolutions ci-après relatives aux décisions à prendre ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts relatif au vote par voie consultation écrite des statuts :

.../...

- Nomination d'un Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs ;
- Démission – nomination du Président ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

.../...

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} mai 2025 :

- La société TESTO INVEST
Société à Responsabilité Limitée eu capital de 127.175,00 €
Dont le siège social se trouve au 136 Rue de la Combe de l'Eau – 01220 – DIVONNE-LES-BAINS
Immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro Siren 908.287.345

La société TESTO INVEST aura les pouvoirs prescrits par l'article 17 des statuts.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à son Président pour requérir l'acceptation de fonction de Directeur Général de la société TESTO INVEST.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Président, prenant acte de la démission de Madame Natacha TAVERNIER de ses fonctions de Présidente au 1^{er} mai 2025, la remercie du temps et des soins consacrés à la gestion des affaires sociales—et décide de nommer à son remplacement à compter du même jour sans limitation de durée :

- La société 3T INVEST
Société à Responsabilité Limitée eu capital de 1.000 €
Dont le siège social se trouve au 237 Rue du Château – 01170 - VESANCY
Immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro Siren 910.908.748

La société 3T INVEST aura les pouvoirs prescrits par l'article 16 des statuts.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs à son Président pour requérir l'acceptation de fonction de Présidente de la société 3T INVEST.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

.../...

Que les bulletins de vote adressés à la société dans ce délai font apparaître les résultats suivants :

.../...

Résultat du vote de la « Neuvième Résolution »

Ont voté « Oui » :

La société 3T INVEST, représentant 245 actions,
La société TESTO INVEST, représentant 245 actions.

Monsieur Jean-Gilbert MAINETTI, représentant 10 actions, associé n'ayant pas répondu dans le délai de 15 jours à compter de la réception du projet de résolutions et étant considéré comme ayant accepté la résolution conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Les associés ayant voté « oui » représentant plus de la moitié des actions, la résolution est adoptée.

Résultat du vote de la « Dixième Résolution »

Ont voté « Oui » :

La société 3T INVEST, représentant 245 actions,
La société TESTO INVEST, représentant 245 actions.

Monsieur Jean-Gilbert MAINETTI, représentant 10 actions, associé n'ayant pas répondu dans le délai de 15 jours à compter de la réception du projet de résolutions et étant considéré comme ayant accepté la résolution conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Les associés ayant voté « oui » représentant plus de la moitié des actions, la résolution est adoptée.

Résultat du vote de la « Onzième Résolution »

Ont voté « Oui » :

La société 3T INVEST, représentant 245 actions,

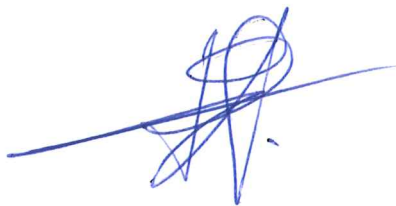
La société TESTO INVEST, représentant 245 actions.

Monsieur Jean-Gilbert MAINETTI, représentant 10 actions, associé n'ayant pas répondu dans le délai de 15 jours à compter de la réception du projet de résolutions et étant considéré comme ayant accepté la résolution conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Les associés ayant voté « oui » représentant plus de la moitié des actions, la résolution est adoptée.

Les copies des lettres recommandées avec accusé de réception accompagnées des récépissés postaux et les bulletins de vote sont annexés au présent procès-verbal et signé par la Présidente.

Madame Natacha TAVERNIER, Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.